



SESSAD - dispositif UEMA

Projet d'établissement

2023 - 2027

SOMMAIRE

I.	LE PROJET ASSOCIATIF	4
	<i>HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION</i>	4
	<i>LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE</i>	4
	<i>LES VALEURS ASSOCIATIVES</i>	5
	<i>CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF</i>	6
	<i>LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</i>	6
II.	L'ORGANISATION GENERALE.....	8
	L'ORGANISATION DES SERVICES	8
	LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)	9
	<i>Organisation</i>	9
	<i>Fonctionnement</i>	9
	<i>Modalités de contrôle de gestion garantissant la maîtrise budgétaire</i>	10
	ORGANISATION GEOGRAPHIQUE	10
	SECTEUR D'INTERVENTION.....	11
III.	LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE.....	12
	LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS	14
	LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS MISES EN OEUVRE	15
IV.	LA BIENTRAITANCE.....	17
	INTRODUCTION	17
	ZONES DE VIGILANCE.....	17
	<i>Les axes communs à l'ensemble des structures</i>	17
	<i>Le Groupe de réflexion éthique de l'aphvn</i>	18
V.	L'ACCES AUX SOINS.....	19
VI.	L'UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (DISPOSITIF UEMA).....	22
	INTRODUCTION	22
	<i>Bilan du précédent projet de service 2021/2022</i>	22
	L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE	23
	LES MISSIONS	23
	<i>Cadre légal d'intervention</i>	23
	<i>L'agrément</i>	24
	LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE.....	24
	<i>Description du public accueilli</i>	24
	<i>Expression et participation des familles-aidants</i>	25
	<i>Place de l'entourage</i>	25
	L'ANALYSE DES BESOINS SELON LA GRILLE SERAFIN PH.....	25
	<i>Besoin en matière de santé somatique</i>	26
	<i>Besoin en matière d'autonomie</i>	26
	<i>Besoin pour la participation sociale</i>	27
	LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION	28
	<i>La nature de l'offre de service</i>	28
	<i>Prestations en matière de soins</i>	29
	<i>Prestations en matière d'autonomie</i>	30
	<i>Prestations en matière de participation sociale</i>	31
	<i>Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours (2.4 & 2.4.1)</i>	33

<i>Pilotage et fonctions supports</i>	33
<i>Modalités d'accompagnement du dispositif uema</i>	37
<i>Organisation interne de l'offre de service</i>	37
<i>Les professionnels et les compétences mobilisées</i>	38
<i>l'ancrage des activités dans le territoire : Partenariats et ouverture</i>	40
LES PRINCIPES D'INTERVENTION	42
LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT.....	43

INTRODUCTION

L'APH des Vosges du Nord se projette vers le futur.

Le présent Projet d'Établissement 2023-2027 décline en actions concrètes les axes prioritaires du Projet Associatif 2023-2027 de l'APH – Association à but non lucratif – adopté en assemblée générale en juin 2022.

Nos valeurs associatives fondamentales restent solidement ancrées dans notre action. Elles rappellent la place prépondérante de la personne handicapée accueillie ou accompagnée au sein des dispositifs actuels ou à venir.

Le cadre légal a sensiblement évolué depuis notre précédent projet (2018- 2022). Nous nous y conformons systématiquement et appliquons les nouvelles recommandations. La réglementation continuera sans doute d'évoluer dans le futur, ainsi que les modalités de financement. Les plateformes de services partagés et les dispositifs nous permettront de nous adapter progressivement à ce nouveau cadre.

Notre action s'attachera à l'importance de la qualité de service rendu à la personne, au respect de sa dignité, à la liberté du choix de son projet de vie et à son accompagnement à tous les âges de la vie.

I. LE PROJET ASSOCIATIF

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'APH des Vosges du Nord, APHVN, est née de la fusion, le 31 décembre 2017, de l'APAEIIE et de l'AAPAH.

L'APAEIIE a été créée en 1970 notamment par quelques parents et amis du Rotary Club local pour répondre à un besoin d'accueillir des enfants en situation de handicap.

L'IME (Institut Médico Educatif) est le premier établissement de l'APAEIIE à ouvrir ses portes en 1970.

En 1978 a été créé le CAT (Centre d'Aide par le Travail) devenu ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) en 2005, pour accueillir les jeunes adultes en situation de handicap. A cette même époque le FH (Foyer d'Hébergement) a vu le jour.

Au fil du temps, de 1989 à 1999, plusieurs établissements ont été ouverts afin de répondre aux divers besoins comme, un accueil de jour FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé), un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile et un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

En 2004, la résidence du Hochberg a ouvert ses portes à Wingen-sur-Moder à l'initiative de l'AAPAH, association fondée en 1998.

En 2008, puis en 2010, l'association APAEIIIE s'est encore développée avec la création du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ainsi que du CAMSP (Centre d'Accompagnement Médico-Social Précoce).

Le 31 décembre 2017, les associations APAEIIIE et AAPAH ont fusionné pour créer l'APH des Vosges du Nord.

De 2016 à 2019 plusieurs projets ont vu le jour. En premier la plateforme autisme rattachée à l'IME créée en coopération avec l'AAPEAI de DIEMERINGEN, en second l'équipe de dépistage précoce en autisme avec l'association APF France Handicap.

Enfin en septembre 2021, la création de l'unité d'enseignement maternelle en autisme UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) située à Val-de-Moder.

LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le projet associatif est conforme aux recommandations du droit européen et à la législation française. Il prend en compte :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et en particulier :

- La participation directe de la personne handicapée au projet d'accueil et d'accompagnement (livret d'accueil, Conseil de vie sociale),
 - La prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité par la mise en place d'un projet personnalisé,
 - La confidentialité des données concernant l'utilisateur.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui reconnaît l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.
- La convention des Nations Unies ratifiée par la France en 2010 relative aux droits des personnes handicapées qui est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.
- L'APHVN s'engage au respect de la dignité des personnes en situation de handicap et à prévenir toute forme de maltraitance comme définie dans le Code d'action sociale (et des familles CASF, art. L. 119-1 ; CSP, art. L. 1431-2)
- L'APHVN accompagnera les réformes en cours :
- Réforme de la tarification,
 - Développement de réponses inclusives et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap,
 - Meilleure fluidité des parcours de santé et de vie,

LES VALEURS ASSOCIATIVES

Les valeurs portées par l'APH des Vosges du Nord sont :

Des valeurs à l'égard des personnes

- Reconnaître la différence et refuser toutes pratiques discriminatoires ;
- Assurer le respect fondamental de la personne en situation de handicap, de sa vie et de son devenir ;
- Promouvoir le droit à la dignité pour chacun ;
- Rechercher le bien-être de la personne en situation de handicap par la qualité de nos services ;
- Garantir la diversité de l'accueil et de l'accompagnement selon la nature du handicap et les besoins de la personne ;
- Développer l'inclusion de la personne en situation de handicap dans la vie civile autant que faire se peut par l'éducation, la formation professionnelle, le travail, le logement ou les services à sa personne.

Des valeurs du vivre ensemble

- Reconnaître tout être humain comme acteur à part entière de la société, en privilégiant et facilitant son insertion dans toutes ses composantes ;
- Assurer l'accompagnement des personnes handicapées dans leur parcours de vie au sein de la collectivité ;
- Promouvoir la solidarité sous toutes ses formes ;
- Développer des partenariats extérieurs pour élargir nos services ;
- Permettre l'écoute et l'accompagnement des familles.

Des valeurs citoyennes

- Promouvoir la participation de la personne handicapée à la vie citoyenne ;
- Avoir un rôle actif dans une meilleure reconnaissance des personnes en situation de handicap par la société civile et ses institutions ;
- Assurer une participation aux instances professionnelles ou administratives en étant force de réflexion et de proposition ;
- Agir en référence constante à l'éthique et à la déontologie et dans le respect de la loi ;
- Intégrer les valeurs environnementales dans nos actions.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF

Le renouvellement du projet associatif de l'APHVN intervient dans un contexte à la fois bousculé par la crise sanitaire du covid19, et modifié en profondeur par les réformes réglementaires en cours.

Cette crise sanitaire a accentué, et quelque fois révélé des enjeux en termes d'éthique, de conditions de travail, d'attentes de la part de la personne accompagnée et de son entourage.

Elle a parfois révélé les limites dans la capacité des établissements et services à maintenir une continuité de l'accompagnement dans un contexte sanitaire critique.

Ce contexte particulier a poussé les services à innover, à se réorganiser afin de poursuivre l'accueil et l'accompagnement. Il a également été à la source d'un épuisement professionnel important, qui a généré des attentes de plus en plus fortes de la part des professionnels, tant en ce qui concerne les conditions de travail que la reconnaissance.

A cet égard, le niveau des rémunérations et l'obsolescence de la convention collective actuelle pénalisent l'engagement et la fidélisation des salariés. Les revalorisations salariales annoncées par l'État répondent en partie à ces attentes.

Pour ce qui concerne le contexte réglementaire, après les réformes importantes de 2002 et 2005, la réforme de l'évaluation externe qui entre en vigueur en 2022 et surtout la réforme tarifaire SERAFIN-PH annoncée pour 2024, vont profondément impacter nos organisations, nos missions, notre relation avec la personne accompagnée.

Le récent avis rendu par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU questionne également nos institutions et nos accompagnements : Quelle place pour la parole de la personne accompagnée au sein des établissements et services ?

Quelle place pour elle dans la société ? Quelles libertés, quel exercice de ses droits civiques ? Quels droits et quelle rémunération pour les travailleurs handicapés ?

Toutes ces questions et bien d'autres pousseront probablement notre association et nos équipes professionnelles à revoir leur conception de l'accompagnement, avec le souci de répondre de manière adaptée à chaque situation.

C'est dans ce contexte particulier que ce nouveau projet associatif prend place, avec des enjeux portant à la fois sur :

- La pérennité d'un mouvement associatif à taille humaine, confronté aux fusions et à la concurrence du secteur à but lucratif, ainsi qu'à la rareté du financement public pour la création de nouveaux établissements et services.
- La qualité du service rendu, avec un souci constant de respect de la dignité, de la liberté de choix de la personne accompagnée, de respect de son projet de vie.
- L'accompagnement des équipes professionnelles, confrontées à des changements importants, ainsi qu'à un renouvellement générationnel depuis quelques années, qui accentue l'importance de la transmission des savoirs et des compétences au sein des établissements et des services.
- L'accueil des personnes handicapées vieillissantes, tant en ce qui concerne leur accompagnement, que la continuité de leur parcours, et l'adaptation de nos services à leurs attentes et à leurs besoins.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Promouvoir le droit des personnes en situation de handicap

- Développer des actions auprès du public accueilli pour faire connaître les droits de la personne accompagnée ;
- Développer la formation des professionnels à la bientraitance et à l'éthique ;
- Garantir l'expression et la participation des personnes accompagnées ;
- Permettre à la personne accompagnée de définir ses choix et garantir la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ;
- Développer des actions d'accompagnement à l'autonomie et à la santé ;
- Préserver l'intimité et l'intégrité physique et morale des personnes accueillies.

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

- Développer l'emploi inclusif et l'intégration du travail protégé dans le milieu ordinaire (Cf réforme des ESAT), dans la mesure du possible :
 - Sensibiliser les acteurs économiques et les entreprises,
 - Favoriser les partages et échanges d'expériences entre milieu ordinaire et le travail protégé ;
- Développer l'éducation inclusive par l'accès à une scolarisation adaptée ;
- Développer l'inclusion sociale et la citoyenneté (culture, sport, loisirs) ;
- Développer l'habitat inclusif et les pratiques innovantes.

Développer le parcours des personnes en situation de handicap

- Développer l'analyse des besoins, attentes et habitudes de vie de la personne accompagnée pour construire le projet personnalisé inscrit dans le parcours de vie ;
- Rendre la personne accompagnée actrice de son projet et prendre en compte l'entourage de la personne ;
- Développer au sein de l'APH la coordination de parcours pour garantir le « zéro sans solution » et proposer des options aux personnes accompagnées et leur entourage ;
- Adapter les organisations de travail et développer les plateformes de service pour répondre aux besoins de la personne accompagnée ;
- Améliorer et harmoniser l'accueil et l'orientation des personnes en situation de handicap de manière à mieux gérer les listes d'attente (Généralisation de la commission d'admission).

Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap

- Accompagner les personnes handicapées vieillissantes tout au long de la vie ;
- Adapter l'accompagnement et les conditions d'accueil de la personne handicapée vieillissante ;
- Assurer la continuité de l'accompagnement de la personne handicapée vieillissante et la prise en compte de son projet de vie en partenariat avec la famille et l'entourage ;
- Développer des projets et des partenariats innovants permettant l'accueil, l'accompagnement et le cas échéant l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes.

Adapter les compétences des professionnels aux besoins des personnes en situation de handicap

- Accompagner les professionnels aux changements d'organisation et aux nouvelles missions requises et nécessaires ;
- Former les professionnels aux nouvelles problématiques rencontrées et aux pratiques innovantes ;
- Développer les partenariats avec les entreprises afin d'encourager le partage des compétences entre le secteur médico-social et l'entreprise ;
- Favoriser la qualité de vie au travail, la sécurité au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Développer les partenariats par rapport au territoire

- Maintenir et développer une association vivante, grâce à une veille stratégique, appuyée sur une connaissance des textes nouveaux et de leurs modalités d'application ;
- S'inspirer de ce que d'autres associations ont pu mettre en place avec succès, participer à des colloques et congrès, se tenir informés des progrès techniques et théoriques du secteur ;
- Faire vivre le partenariat existant, en rechercher de nouveaux, pour sortir d'une logique de segmentation et permettre un parcours de vie, facile et personnalisé ;
- Se tenir prêts à répondre à des besoins et à des appels à projets, pour conforter l'existant et développer des compétences nouvelles ;
- Être réactifs selon les demandes de résidents, de porter et de lancer les projets dans les domaines suivants :
 - Professionnel (travail en coopération), Associations sportives et culturelles, Éducatif, Contacts régionaux, voire transfrontaliers, Corporations et fédérations, Médical ;
- Développer une communication vers les partenaires extérieurs ;
- Développer l'écoute et l'échange entre l'association et les familles ;
- Inciter les usagers, familles, amis à participer à la vie associative en devenant membre de l'Association.

II. L'ORGANISATION GENERALE

L'organisation des établissements et services intègre dans ses projets et dans ses pratiques, l'évolution des compétences professionnelles, l'ouverture à l'environnement professionnel, scolaire et social, ainsi que les besoins et demandes des usagers et de leurs familles.

La logique dite de structure, historique et fortement marquée par un modèle institutionnel hiérarchique, est encore présente dans le fonctionnement, mais la logique fonctionnelle est maintenant bien en place. Elle permet de structurer les projets d'accueil et d'accompagnement mis en œuvre, dans une dynamique professionnelle au service des projets individuels et collectifs. Ce modèle de fonctionnement a permis une mise en synergie des structures qui s'organise à partir des emplois et des compétences.

Les directeurs d'établissements et services intègrent ces logiques de l'organisation, ils occupent une double fonction :

- **Hiérarchique** pour assurer la direction de la structure en ce qui concerne :
 - La mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
 - L'animation d'équipe et l'organisation du travail dans les structures ;
 - La sécurité et la bienveillance ;
 - L'accueil des usagers et les relations avec les familles ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels ;

- **Fonctionnelle** pour la coordination et l'animation des professionnels concernés par le processus :
 - Réunions régulières ;
 - Formations professionnelles ;
 - Réseau professionnel ;
 - Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'outils communs.

L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation de l'APH des Vosges du Nord intègre cette double fonction hiérarchique et fonctionnelle. L'organigramme fonctionnel est défini selon le découpage suivant :

APH DES VOSGES DU NORD
Organigramme fonctionnel au 1^{er} février 2023

- *Les réunions « AME »*
Elles sont mensuelles et traitent de l'amélioration continue et de l'innovation.
- *Les réunions thématiques*
Elles sont ponctuelles et traitent d'un point particulier. Elles réunissent l'ensemble ou une partie seulement des membres de la direction, les professionnels compétents et impliqués dans le projet concerné. Elles sont animées par le manager en charge du projet à traiter.

MODALITES DE CONTROLE DE GESTION GARANTISSANT LA MAITRISE BUDGETAIRE

- Un suivi mensuel de l'activité réalisée par le service est assuré dans le cadre de la réunion CODIR ;
- Un suivi mensuel des indicateurs de dépenses est assuré par la personne en charge du contrôle de gestion interne, en lien avec le directeur général ;
- Une procédure d'achat est en place :
 - validation et suivi de la commande par le cadre autorisé ;
 - réception et contrôle de la prestation ou de la marchandise par une personne habilitée ;
 - contrôle du BL et de la facture avant paiement ;
 - enregistrement comptable et paiement par le service financier.
- Une procédure de mise en paiement des paies est en place :
 - Centralisation des données variables durant le mois ;
 - Intégration des absences, congés, heures supplémentaires... en fin de mois ;
 - Etablissement du bulletin de paie par le service en charge des paies ;
 - Contrôle des bulletins par le contrôle de gestion interne et mise en paiement.

La comptabilité et les paiements sont contrôlés annuellement par un cabinet d'expertise comptable et certifiés un commissaire aux comptes, avant la présentation au CA puis en AG.

Le commissaire aux comptes s'assure de la bonne gestion des établissements et services de manière globale.

ORGANISATION GEOGRAPHIQUE

Les établissements et services de l'APH des Vosges du Nord sont situés à Ingwiller, Wingen-sur-Moder et Saverne. Une permanence est effectuée régulièrement par les professionnels du CAMSP à Sarre-Union.

Les adresses des différents sites sont les suivantes :

IME "Léonard de Vinci" / Institut Médico-Educatif
Rue des Ecoles - 67340 INGWILLER

FAS / Foyer d'Accueil Spécialisé - Accueil de jour
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

FOYER D'HEBERGEMENT
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

ESAT "Les Ateliers du Herrenfeld"
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

SESSAD / Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER

SESSAD-UEMA
Unité d'enseignement Maternelle - Groupe Scolaire P. Pflimlin
99 route de Bitschhoffen - 67350 VAL DE MODER

SAMSAH / Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER

SAVS / Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER

CAMSP "Raphaël" / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER
2 rue de l'Artisanat - 67700 SAVERNE

Résidence du HOCHBERG / FAS - FAM - Accueil de jour
1, rue du Château Teutsch - 67290 Wingen-sur-Moder

APH des Vosges du Nord / Siège social
Route d'Uttwiller - 67340 Ingwiller

SECTEUR D'INTERVENTION



III. LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE

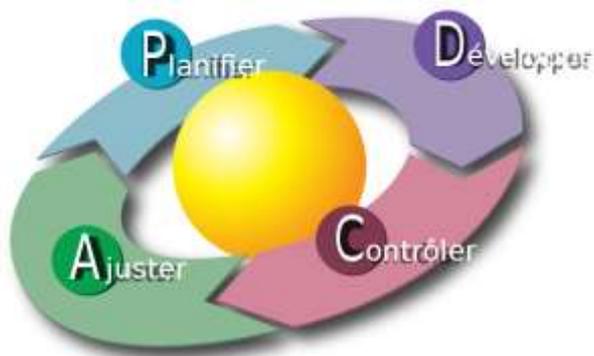
La démarche qualité prend en compte la législation, la réglementation, les recommandations de bonnes pratiques. Elle intègre les données externes : partenariat, réseaux professionnels et associatifs locaux.

Elle s'appuie notamment sur :

- Les réunions CODIR, AME et thématiques ;
- Un système d'information qui s'appuie sur un réseau informatique favorisant une certaine fluidité de l'information ;
- Une base documentaire commune à toutes les structures ;
- Des objectifs en lien avec les besoins et demandes des usagers ;
- Des tableaux de bord qui déclinent les indicateurs dans le but d'évaluer les objectifs fixés par processus, de manière continue ;
- Des enquêtes de satisfaction ;
- Des projets personnalisés qui associent les usagers et leurs familles ;
- La revue de direction ;
- Des audits internes annuels réalisés par des auditeurs formés ;
- Des audits externes annuels réalisés par la société DQS ;
- L'évaluation externe telle qu'elle est prévue par la loi.

L'APH des Vosges du Nord est une association certifiée **ISO 9001** depuis 2010.

L'amélioration continue se fonde sur le principe du PDCA préconisé par la norme ISO 9001.



P : PLANIFIER (tâches/horaires/objectifs/moyens/règles...)

D : DO (faire/agir)

C : CONTROLER (tout ce qui a été planifié : conforme/NC)

A : AMELIORER (ce qui doit l'être)

La direction de l'association maintient sa démarche de certification ISO 9001, conjointement avec le Conseil d'Administration. Nos objectifs sont les suivants :

1. Respecter la charte associative et le projet associatif
2. Respecter la réglementation
3. Adapter, pérenniser et développer l'activité
4. Faire évoluer les collaborateurs
5. Protéger les droits les usagers

Ces objectifs orientés vers nos usagers et nos professionnels, soutenus par une communication interne et externe dans le respect de nos valeurs fondamentales, constituent nos principes de direction.

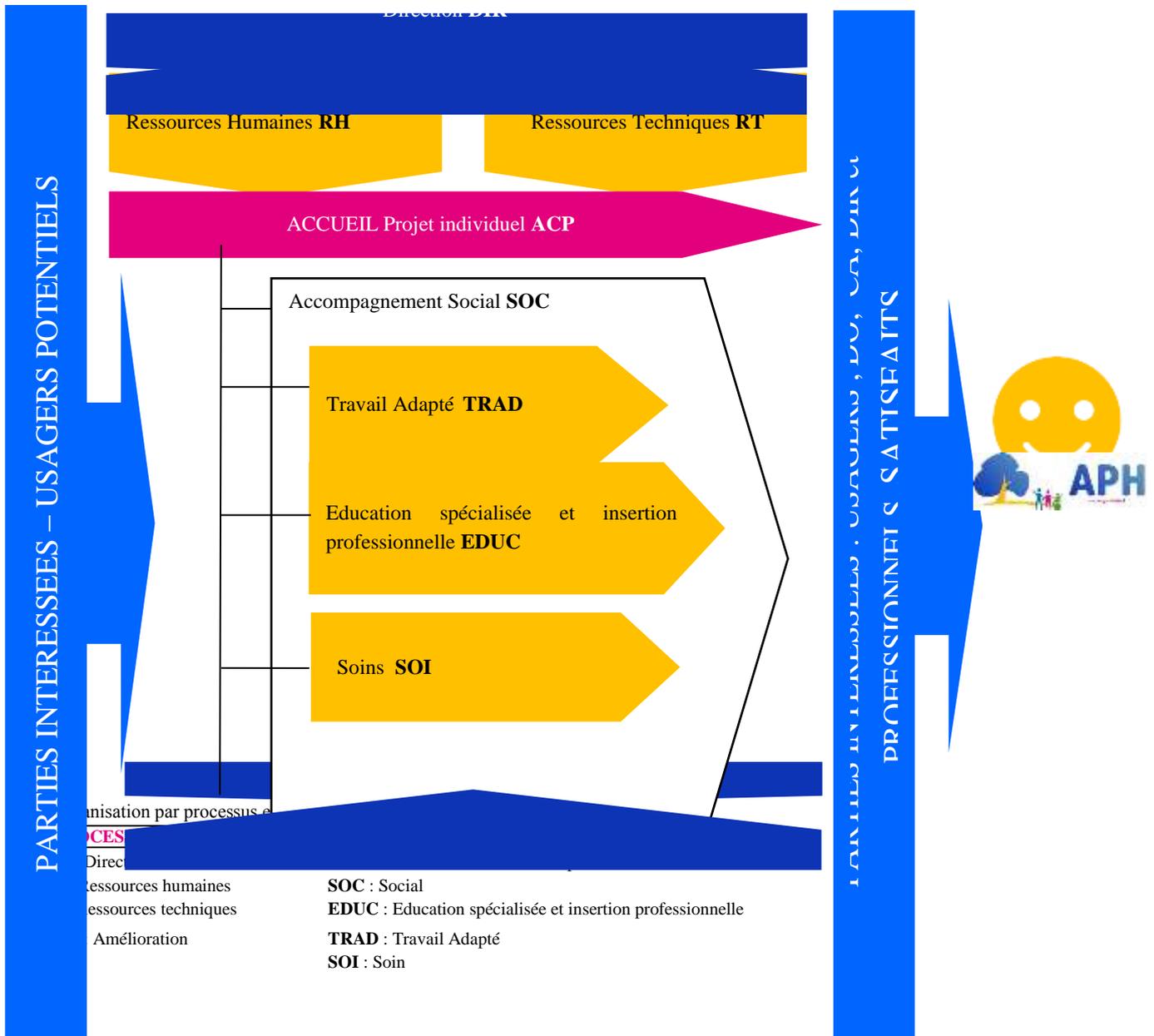
Le système de management de la qualité de l'APH est décrit dans un Manuel de management de la qualité. Il est organisé autour de processus métiers et de processus supports, pilotés par les cadres de l'équipe de direction.

Ces processus sont les suivants :

<u>PROCESSUS</u>	<u>PILOTE</u>		<u>PROCESSUS</u>	<u>PILOTE</u>
DIR : Direction	Lucien CTORZA Jean-Paul FURIC (DPO)		ACP : Accueil Projet d'accompagnement Individuel	Clara GUTKNECHT
RT : ressources techniques	Hugues MEYER		SOC : accompagnement social	Martine SCHMIDT Audrey WILTHIEN
RH : ressources humaines	Séverine DESPRES Esther BRECHENMACHER		SOI : soins	Claire DE SEZE Christine ZOLLER
TRAD : Travail adapté	Hugues MEYER		EDUC : Education spécialisée et insertion professionnelle	Catherine HAUTH
AME : Amélioration : L CTORZA / CODIR				

LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS

La cartographie illustre le fonctionnement par processus tel qu'il est mis en œuvre à l'APH des Vosges du Nord.



LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS MISES EN OEUVRE

Principales recommandations de BPP	CA MSP	IME	FH	FAS	RDH	Sess.	SAVS SAMSAH	ESAT
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	X	X	X	X	X	X	X	X
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	X	X	X	X	X	X	X	X
Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux	X	X	X	X	X	X	X	X
La bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre	X	X	X	X	X	X	X	X
Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service	X	X	X	X	X	X	X	X
Mission du resp. d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	X	X	X	X	X	X	X	X
Ouverture de l'établissement à et sur son environnement	X	X	X	X	X	X	X	X
La conduite de l'évaluation interne dans les ESSMS relevant de l'art. L.312-1 du CASF	X	X	X	X	X	X	X	X
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	X	X	X	X	X	X	X	X
Prévention des risques liés à la structure	X	X	X	X	X			X
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap pour les SESSAD						X		
Mission du resp. de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile						X	X	
L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes							X	
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT								X
Cadre de vie en collectivité Hygiène			X		x			
Cadre de vie en collectivité, Alimentation, Nutrition		X	X	X	x			X
Programme « Qualité de vie en MAS et en FAM »					x			
Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé en CAMSP	x							
Les spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques			x	x	x		x	X
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et des adultes handicapés : Prévention et réponses	x	x	x	x	x	x	x	X
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement	x	x	x	x	x	x	x	X
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	x	x	x	x	x	x	x	X
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de l'adulte			x	x	x		x	X
L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité	x	x	x	x	x	x	x	x
Accompagner vers et dans l'habitat			x		x			
Accompagnement des personnes avec Autisme et TED	x	x	x	x	x	x	x	X
Accompagnement des de la personne avec TDI (volet 1)	x	x	x	x	x	x	x	X

Accompagner la scolarité et l'inclusion scolaire	x	x				x		
--	---	---	--	--	--	---	--	--

IV. LA BIENTRAITANCE

INTRODUCTION

La démarche de bientraitance s'inscrit dans la continuité de la loi du 2 janvier 2002 grâce à laquelle l'évaluation et la protection des personnes ont été renforcées. L'HAS, par la publication de ses recommandations, accompagne les structures dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mais aussi de la prévention des risques de maltraitance. La gestion des risques de maltraitance s'inscrit dans une démarche plus globale et complexe comprenant un volet préventif et un volet curatif.

La maltraitance renvoie à des situations allant de la négligence à la violence (infantilisation, humiliation, abus de confiance, défaut de soins, privation de droits, brutalité, sévices, etc.). Elle correspond le plus souvent à une succession de petits actes qui, réunis, créent les conditions de l'isolement et de la souffrance des personnes.

ZONES DE VIGILANCE

LES AXES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES STRUCTURES

Information des dispositifs d'aide et de repérage des faits de maltraitance dans les livrets d'accueil et les règlements de fonctionnement

Chaque document comporte une information sur l'existence du numéro national d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance, le 3977. Cette plateforme téléphonique nationale centralise l'ensemble des appels et assure une première écoute. Elle oriente et transmet ensuite aux centres locaux tout appel nécessitant une analyse, des conseils ou des informations.

Développement d'une culture de sécurité et de confiance permettant aux professionnels de rapporter les erreurs, de les discuter, d'en tirer des enseignements pour mettre des mesures de prévention en place

Les membres du personnel par leur disponibilité et leur écoute contribuent également en toute circonstance à prévenir et empêcher toute forme d'agressivité, de violence ou de maltraitance.

Les pratiques et les situations socio-éducatives sont reprises et régulées par les cadres et leurs équipes à l'occasion des temps de réunions et de briefing, définis et repérés.

La qualité de la coordination et du passage de consignes est importante. Des transferts de consignes sont organisés par la voie informatique, fiche de transmission soc au sein des dossiers usagers, cahier de liaison informatisé, mais aussi par des temps d'information directe : briefing.

Existence de protocole d'intervention en cas de faits de maltraitance ou de fait de violence

Des procédures spécifiques sont en place au sein de l'établissement. Elles précisent la marche à suivre pour les professionnels en cas de violence avérée d'un usager envers un autre, d'un professionnel envers un usager, en cas de suspicion de faits de maltraitance mais aussi en cas de révélation de faits de maltraitance. Elles sont régulièrement présentées et reprises en réunion d'équipe.

Garantie pour l'utilisateur en lien avec son représentant légal et sa famille, d'être coauteur de son projet à travers la mise en place d'une fonction de Coordinateur de Parcours

Chaque professionnel dédié à cette fonction a été formé à l'écoute de l'utilisateur et de son entourage ainsi qu'à la gestion de situations conflictuelles, de manière à garantir à tous une qualité de suivi de leur projet. Des temps particuliers et bien définis sont dédiés à cette fonction de manière afin d'accorder le temps nécessaire à l'accompagnement dans l'annonce et l'acceptation de certaines étapes du parcours de la personne accueillie, réorientation, régression, divergence de vue...

Mise en place d'un seul et unique Projet Personnalisé par personne accompagnée

L'existence d'un seul projet pour une personne accueillie dans plusieurs structures lui garantit une cohérence dans les accompagnements et une meilleure coordination des accompagnements.

Recherche constante de l'amélioration des services à la personne accueillie au travers des PR ACP, SOC, EDUC, TRAD et SOI

Dans le cadre de la démarche qualité en cours, les services rendus aux usagers sont régulièrement évalués. Annuellement un état de satisfaction des usagers et de leur entourage est effectué. Une autoévaluation est également effectuée annuellement par les équipes, ainsi que des audits internes et externes.

LE GROUPE DE REFLEXION ETHIQUE DE L'APHVN

Créé en 2019, le GREAPH a pour mission d'organiser une concertation et de proposer une méthode de décryptage, et si possible de résolution des questions complexes qui peuvent se poser dans l'accompagnement des personnes.

Le Groupe de réflexion éthique est issu d'une démarche volontariste (elle ne répond pas à une obligation légale et n'a pas de statut juridique), qui vise à répondre aux besoins des acteurs de l'accompagnement et par conséquent, de fait, à améliorer la qualité des prestations et du fonctionnement.

Le GREAPH fait l'objet d'une charte de fonctionnement. Il se réunit 2 à 3 fois par an. Il regroupe des professionnels de terrain, des usagers, des parents et/ou représentants légaux, des cadres.

Son animation est déléguée à un consultant externe qualifié.

V. L'ACCES AUX SOINS

Tous les établissements et services de l'APH ont parmi leurs missions celle de permettre aux usagers, enfants et adultes, d'accéder à une bonne santé, en respectant leurs capacités et leur projet.

La **bonne santé se définit par le bien être psychique et somatique de la personne.**

Le projet de soin de chaque usager/résident, fait partie du projet personnalisé de la personne. Les prestations de soin proposées aux usagers : actions préventives, diagnostiques et thérapeutiques sont définies dans le processus SOI, les modalités et fréquences de ces prestations sont variables selon les services, adaptées aux besoins des usagers/résidents, et dépendantes des ressources en soin disponibles en interne et sur le territoire :

LES ACTIONS DE PREVENTION ET SENSIBILISATION

Elles sont dispensées dans tous les services, avec des interventions transversales dans le secteur « adultes » :

- ✓ Sensibilisation à l'hygiène, la diététique, le sommeil, les addictions, la sexualité, ou encore les périodes de forte chaleur ou de grand froid.
- ✓ Sensibilisation des usagers/résidents et professionnels à la transmission virale et aux gestes barrières ; sensibilisation à l'intérêt de la vaccination et organisation de campagnes sur site.
- ✓ Des formations sont proposées aux professionnels dans ce contexte, également pour le dépistage et la prévention des complications notamment psycho affectives et comportementales.

L'EVALUATION DES BESOINS DE SOIN ET LA REALISATION DES SOINS

En fonction de la constitution des équipes, sont proposés :

- ✓ Des bilans en interne : infirmiers, paramédicaux, consultations médicales
- ✓ Des évaluations psychologiques, diagnostiques et fonctionnelles, dans tous les services et établissements
- ✓ Des suivis individuels ou collectifs détaillés dans les projets individuels, ou des soins infirmiers organisés selon les ressources
- ✓ Indirectement : des liens avec les médecins et/ou services de soins qui suivent la personne, ou un accompagnement à la consultation médicale (en interne ou externe)
- ✓ Les services adultes participent à l'évaluation et dépistage des Troubles du Spectre de l'autisme, en lien avec le CRA adulte

Ces prestations peuvent être rendues difficiles, en raison de problèmes de déplacement de certains résidents, en raison de troubles comportementaux, de particularités sensorielles et de manque de compréhension.

Pour ces raisons, les **projets suivants** sont en cours :

- **Mise en place de téléconsultations :**
 - débuté au FAM et au FAS de Wingen, pourront être proposées aux usagers du site d'Ingwiller.
 - téléconsultations en présence d'un médecin du secteur enfant , avec les services de génétique et neuropédiatrie
- **Une préparation aux soins** (désensibilisation, habitude pendant les semaines précédant le soin non urgent) et un accompagnement adapté seront proposés par les professionnels
- Un projet innovant est en cours d'étude à l'ARS ; le **projet EMASanté**, qui devrait, au niveau des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, permettre de cibler les besoins et de faciliter cette préparation, pour les enfants dans un premier temps.

L'EXPERTISE DANS LE DOMAINE DE LA DEFICIENCE

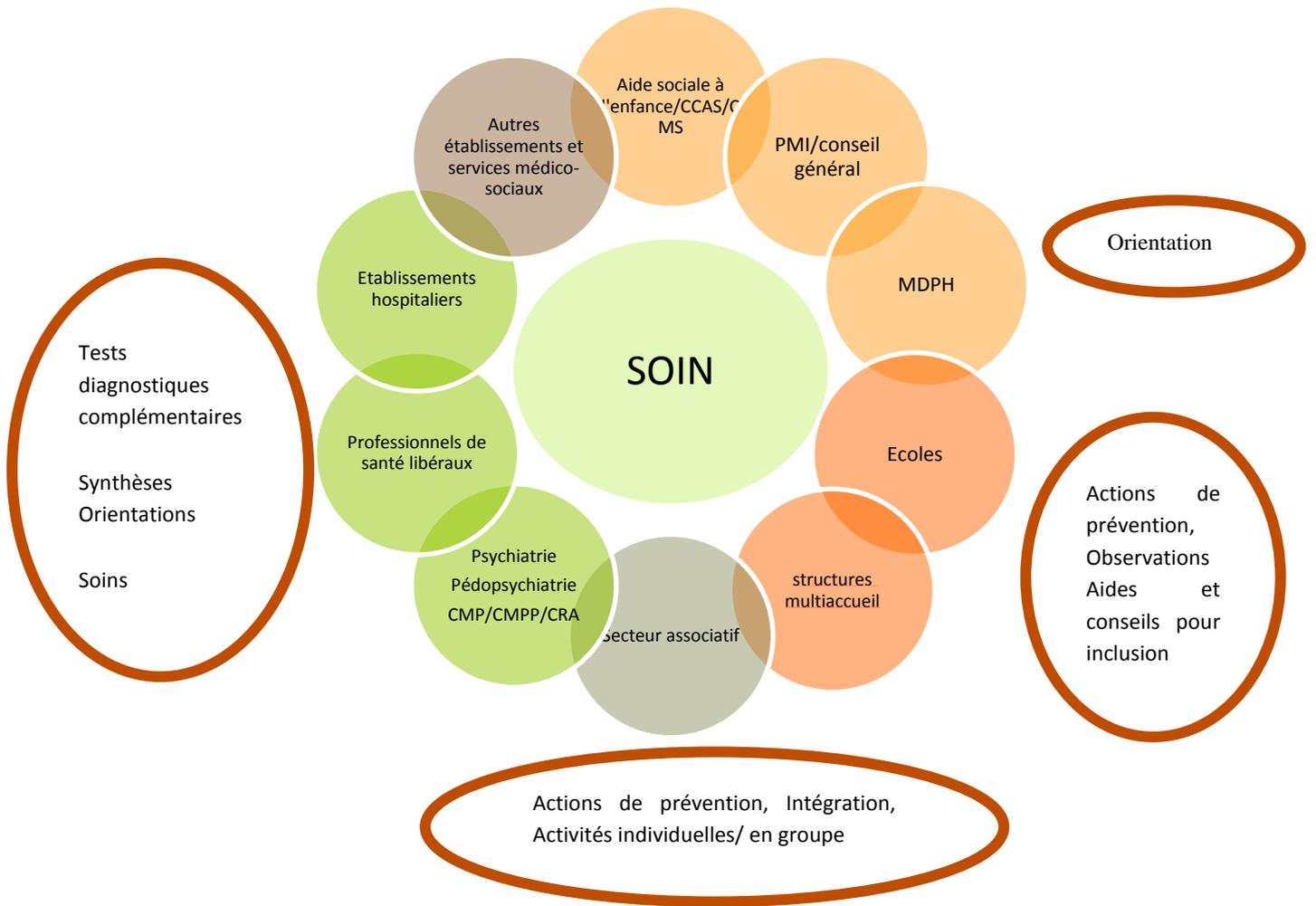
L'ensemble des établissements a une expertise dans le domaine de la **déficience intellectuelle** et des troubles associés, et pour le CAMSP, pour **tout type de déficience**.

- ✓ Cette expertise est utilisée de manière transversale au sein de l'APH, dans les situations complexes
- ✓ Les équipes de soin de l'APH coordonnent les suivis médicaux nécessaires en rapport avec la déficience et/ou la maladie de la personne : travail avec les médecins généralistes du territoire
- ✓ Les services et établissements peuvent également être sollicités par les partenaires du territoire

Le travail en partenariat est indispensable, afin de trouver des ressources complémentaires et de proposer un parcours de soin le plus adapté : il est nécessaire de poursuivre le développement des partenariats avec la psychiatrie adulte et la pédopsychiatrie, avec les professionnels libéraux : médecins et paramédicaux, avec les services hospitaliers :

Le schéma suivant illustre les partenariats en place ; certains sont des partenariats forts, avec des échanges fréquents avec les professionnels du processus SOIN, parfois avec une convention garantissant la continuité des échanges et les engagements de part et d'autre.





VI. L'UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (DISPOSITIF UEMA)

INTRODUCTION

La réécriture du projet d'établissement s'est faite en étroite collaboration avec l'ensemble des professionnels de l'UEMA, les partenaires, les familles/aidants et les membres du Conseil d'Administration.

Temps dédiés à la réflexion, aux échanges, avec :

- les professionnels : matinée du 05/10/2022
- les partenaires extérieurs et membres du CA : après midi du 14/11/22
- les familles/aidants :
 - lors de la réunion de rentrée du 20/09/22 un point a été consacré au Projet d'Etablissement.
 - en décembre 2022, envoi aux familles/aidants du questionnaire annuel de satisfaction, lequel comporte quelques questions relatives à la réécriture du Projet d'Etablissement.

Ce projet d'établissement a été validé en Conseil d'Administration le 2023.

BILAN DU PRECEDENT PROJET DE SERVICE 2021/2022

Le dispositif a vu le jour en septembre 2021, l'UEMA dispose à ce jour de peu de recul relatif à son activité. Toutefois, des échanges avec les partenaires, familles/aidants et professionnels ont été organisés comme détaillé en introduction et il ressort :

Synthèses de l'équipe

Points forts	Axes d'amélioration
Le projet de service tel qu'écrit à l'ouverture est fidèle au fonctionnement actuel	Développer davantage le volet soin dans l'accompagnement (identification et gestion de la douleur)
Ressources humaines importantes (prévues dans le cahier des charges) permettant un accompagnement qualitatif des enfants	
Missions « ressource » des professionnels du dispositif bien développées et reconnues	
Technicité de l'équipe acquise en amont de l'ouverture de l'UEMA et développée au quotidien auprès des enfants et partenaires	

Synthèse des partenaires

Points forts	Axes d'amélioration
Les missions du dispositif sont bien repérées dans l'école et au sein du périscolaire	Développer encore la mission ressource des professionnels de l'UEMA auprès des partenaires (ateliers pédagogiques, sensibilisations...)
« Les professionnels du dispositif sont « ressource » pour les équipes éducatives scolaires, périscolaire, et de loisirs (sur le Val de Moder à ce jour)	
Les partenaires apprécient le travail régulier et en étroite relation avec le dispositif	
	Point de vigilance quant à « l'après UEMA » et un éventuel risque de rupture de

	parcours pour l'enfant.
--	-------------------------

Synthèse des familles/aidants

Trois familles sur 6 ont accepté de répondre à notre enquête

Points forts	Axes d'amélioration
Familles très satisfaites de l'accompagnement	Le seul point d'amélioration relevé est la gestion des transports, à la charge des familles à ce jour (défraiement)
Qualité de l'accompagnement des professionnels	
Le fonctionnement du dispositif convient	
Le rythme et le soutien des inclusions est apprécié	
Se sentent bien associées à la construction du projet personnalisé de leur enfant	

L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE

Le 1er septembre 2021 : Autorisation d'ouverture d'une UEMA au sein du groupe scolaire Pierre PFLIMLIN du VAL de MODER. Accompagnement de 7 enfants autistes de 3 à 6 ans.
Le dispositif UEMA est porté par le SESSAD de l'APHVN.

LES MISSIONS

L'UEMA est un dispositif innovant, favorisant l'inclusion des enfants porteur d'autisme en milieu ordinaire.

Les Unités d'Enseignement Maternelle (UEM) constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implanté en milieu scolaire ordinaire.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS. Ces interventions sont réalisées par une équipe associant un enseignant et des professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées, supervisées.

Les UEM sont ainsi venues compléter l'offre de scolarisation pour les enfants TSA et les différentes modalités de scolarisation permettant une graduation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque enfant, en fonction de ses besoins spécifiques.

Les missions dans le cadre de l'UEMA sont :

- Permettre aux enfants d'être inclus dans une école maternelle avec des enfants du même âge.
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée à leur(s) problématique(s), tout en suivant le programme d'enseignements scolaires de la maternelle.
- Permettre des rééducations sur le temps scolaire
- Accompagner parents et enfants dans la vie quotidienne, soutien des familles
- Etre « ressource » pour les professionnels intervenant auprès de l'enfant (enseignants, AESH, animateurs...)

CADRE LEGAL D'INTERVENTION

L'intervention des professionnels de l'UEMA s'inscrit dans un cadre légal, qui croise à la fois les chemins du droit commun (pour exemple : le secret professionnel, l'obligation de dénoncer les crimes ou délits dont on a connaissance, l'autorité parentale...) mais également ceux du secteur social et médico-social tels que les lois et les orientations suivantes :

- Loi du 2 janvier 2002 Rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi du 11 février 2005 Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Les principaux textes juridiques de référence sont :

- Le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants relatifs aux établissements sociaux et médico-sociaux.
- Le Code de l'éducation notamment ses articles L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20 qui organise la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- L'Instruction ministérielle N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017).
- L'Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022.

L'AGREMENT

Le dispositif UEMA est porté par le Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'APHVN. La notification de l'arrêté d'autorisation d'ouverture a été obtenue selon décision du 06/09/21 portant création d'une UEMA pour enfants avec troubles du spectre de l'autisme au Val de Moder de 7 places.

LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

DESCRIPTION DU PUBLIC ACCUEILLI

Les UEM sont des unités scolarisant 7 enfants de la classe d'âge de l'école maternelle (3-6 ans), pour lesquels un diagnostic de TSA a été posé.

Elles concernent plus particulièrement des enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et/ou qui présentent d'importants « comportements-problèmes ».

« Le trouble du spectre de l'autisme est l'un des troubles neurodéveloppementaux (TND). Les critères diagnostiques actualisés par le DSM-5 sont définis dans deux dimensions symptomatiques qui sont :

- les déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés
- le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités.

Cette définition, dimensionnelles, est complétée par un niveau de sévérité selon le niveau de l'aide requise. »¹

²Les TSA regroupent des situations cliniques diverses, entraînant des situations de handicap hétérogènes. C'est la diversité de ces situations qui a amené à renforcer la palette d'offre de scolarisation pour les élèves TSA, qui va du milieu ordinaire sans accompagnement jusqu'à une scolarisation accompagnée dans une Unité d'Enseignement, hors ou dans un établissement médico-social.

Le principe est celui d'une scolarisation au plus tôt (année civile des 3 ans) et d'un accompagnement durant 3 années maximum, même si cette durée peut être diminuée en cours de scolarisation pour divers motifs (accès à la scolarisation en milieu ordinaire par exemple).

¹ Synthèse de la Recommandation de Bonnes Pratiques, *Trouble du spectre de l'autisme Des signes d'alerte à la consultation dédiée en soins primaires*, HAS, Février 2018

² Instruction Interministérielle n°DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016

Il est préconisé d'intégrer prioritairement des enfants ayant 3 ans durant l'année civile d'ouverture de l'Unité, avec possibilité d'admettre des enfants de 4 ans. La durée de scolarisation sera liée à l'âge d'entrée dans l'UEM, la scolarisation à l'école maternelle se terminant à 6 ans.

Il est important d'être attentif aux observations suivantes :

- Exclusion des troubles associés majeurs retentissant sur les apprentissages scolaires.
- Enfant ayant des émergences suggérant un potentiel sous-jacent pour développer des compétences scolaires et sociales, lesquelles permettront des inclusions en milieu ordinaire
- Enfant en capacité de profiter des moyens de communication alternatifs
- Enfant qui ne pourrait pas profiter d'une scolarité en milieu ordinaire, même avec AESH
- Adhésion de la famille au projet de formation et de guidance (participation aux modules de formation, utilisation des outils spécifiques dans le cadre familial, acceptation des interventions à domicile pour des démonstrations...)
- Distance raisonnable du domicile, soit 30 minutes de route maximum entre le domicile et l'UEMA.

EXPRESSION ET PARTICIPATION DES FAMILLES-AIDANTS

L'expression et la participation des familles/aidants se fait à travers :

- **Les Enquêtes de Satisfaction** : réalisées une fois par an, elles permettent d'évaluer la satisfaction des familles/aidants quant à l'accompagnement de leur enfant au sein de l'UEMA (accueil, fonctionnement, guidance parentale...)

-**Co-construction du Projet personnalisé** : expression/écoute des souhaits/attentes des familles dès qu'elles le souhaitent et notamment lors de la construction et mise en œuvre du projet de l'enfant.

PLACE DE L'ENTOURAGE

L'entourage et la famille ont une place essentielle dans l'accompagnement de l'enfant.

Les parents sont des partenaires essentiels, notamment de par leur forte connaissance de leur enfant, de ses besoins.

Une étroite collaboration entre l'équipe œuvrant au sein de l'UEM et les familles est indispensable, ce dans tous les temps de la vie de l'UEMA et en dehors.

Pour ce faire, est proposé aux familles :

- De participer activement à la construction, l'évaluation du projet personnalisé de leur enfant
- Des temps réguliers d'échange, de concertation, tant en présentiel (à l'école), que par téléphone et/ou dans le cadre de visites à domicile
- Des temps de formation, de réflexion, sur des thématiques ciblées (organisés en interne et/ou proposés par nos partenaires CRA, ...)
- Des « groupe de parole » dédiées aux familles/aidants du secteur enfant
- Des conférences (qui peuvent être organisées de manière transversale avec les autres services/établissements de l'Association)
- Aux temps forts de la vie de l'Association (Fête du solstice d'été, Journée portes ouvertes,...)

Cette démarche collaborative, prend en compte chaque situation familiale dans sa globalité, permet un soutien concret des familles dans la gestion de leur quotidien et favorise les apprentissages de l'enfant.

L'ANALYSE DES BESOINS SELON LA GRILLE SERAFIN PH

Nous présentons dans ce chapitre les besoins du public que nous accueillons exprimés selon la nomenclature SERAPHIN-PH.

SERAPHIN-PH propose une nomenclature et une classification par catégorie de besoins/ de prestations. La numérotation de ces catégories est respectée ci-dessous. Trois catégories de besoins y sont présentées puis précisés.

Le tableau ci-dessous a été rempli avec la participation de l'équipe du SESSAD, il consigne leurs observations sur les besoins identifiés chez le public accompagné au 31/12/2022. Ces données sont bien entendu évolutives.

BESOIN EN MATIERE DE SANTE SOMATIQUE

	Nomenclature Serafin PH Besoin en lien avec	Besoins en matière de Santé Somatique au sein de l'ESMS
111	Besoins en matière de santé somatique ou psychique	
1111	Fonctions cognitives, psychiques (comportement) et du système nerveux	Connaitre l'origine, la nature des difficultés/troubles (diagnostics) Trouver un équilibre psychique
1111		Equilibrer son sommeil (endormissement, nuit complète ...)
1112	Fonctions sensorielles	prise en compte des particularités sensorielles dans l'accompagnement global (Famille, école, ESMS...) Entendre Bien voir
1113	Douleur	Evaluer la douleur
1114	Voix, parole, appareil bucco-dentaire	Soins et veille dentaire (dentiste) Besoins liés à l'oralité (mastication, tonus musculaire, articulation)
1115	Fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	Non concerné à ce jour
1116	Fonction digestive, métabolique et endocrinienne	Comprendre et agir sur la sélectivité alimentaire Comprendre et prendre en compte les troubles alimentaires D'être accompagné pour tout ce qui est lié à l'alimentation (aspects moteur, nutritionnel et digestif)
1117	Génito-urinaires, reproductives	Non concerné à ce jour
1118	Locomotrices	Développer les compétences locomotrices en tenant compte des particularités toniques et sensorielles Développer la préhension (motricité fine)
1119	Peau et structures associées	Non concerné à ce jour
11110	Entretenir et prendre soin de sa santé	Prendre soin de soi (hygiène) Prendre soin de soi (alimentation) Suivi médical régulier et adapté Suivi médical spécialisé Faciliter l'accès aux soins quels qu'ils soient

BESOIN EN MATIERE D'AUTONOMIE

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière d'autonomie au sein de l'ESMS
121	Besoin en matière d'autonomie	
1211	L'entretien personnel	Se laver (corps, mains...) S'habiller/se déshabiller/se chausser/se déchausser Se brosser les dents S'essuyer (WC) Manger de manière autonome

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière d'autonomie au sein de l'ESMS
121	Besoin en matière d'autonomie	
1212	Les relations et les interactions avec autrui	Communiquer Connaitre les codes sociaux et règles de vie en collectivité Savoir solliciter Avoir un comportement adapté Développer une relation de confiance Développer/favoriser les compétences relationnelles (enfant/enfant et enfant/adulte) Se sentir valoriser, soutenu, encouragé, dans la relation avec autrui Etre accompagné pour la médiation avec autrui
1213	La mobilité	Se déplacer/marcher en autonomie Se mouvoir et à l'aise dans son corps
1214	La prise de décision adaptées et la sécurité	Avoir connaissance des dangers du quotidien Apprendre à faire des choix et à les exprimer (autodétermination)

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière de participation sociale au sein de l'ESMS
13	BESOIN POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
13 131	Besoin pour la participation sociale Besoin pour accéder aux droits et à la citoyenneté	
1311	Besoin pour accéder aux droits et à la citoyenneté	Accéder aux services/structures de droit commun Mieux comprendre le fonctionnement et procédures administratives (Files)
13 132	Besoin pour la participation sociale Besoin pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques	
1321	Besoin pour vivre dans un logement	Non concerné
1322	Besoin pour accomplir les activités domestiques	Non concerné
13 133	Besoin pour la participation sociale Besoin pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux	

BESOIN POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

1331	Besoin en lien avec la vie sociale et étudiante	Faire partie pleinement d'une classe, d'une école... (inclusion) Etre accompagné dans l'après UEMA pour éviter toute rupture de parcours Bénéficier d'enseignements et d'apprentissages structurés/adaptés
1332	Besoin en lien avec le travail et l'emploi	Non concerné
1333	Besoins transversaux en matière d'apprentissages	Apprendre à lire, écrire, compter Connaitre/appliquer les codes scolaires attendus
1334	Besoin pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	Etre soutenu, accompagné dans son développement par son entourage familial Soutien relatif à la parentalité Guidance parentale – soutien aux familles Besoin de répit parental
1335	Besoin pour apprendre à être pair-aidant	Pouvoir échanger entre parents/aidants d'enfants TSA, s'entre aider, mieux comprendre le handicap
13 134	Besoin pour la participation sociale Besoin pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	
1341	Besoin pour participer à la vie sociale	Développer le lien avec ses pairs S'ouvrir culturellement Eveiller la curiosité Accéder aux structures de loisirs/périscolaires Trouver sa place parmi ses pairs Faire ses propres choix, prendre ses décisions (autodétermination)
1342	Besoin pour se déplacer avec un moyen de transport	Garantir la présence de l'enfant à l'école au quotidien (prestation transport)
13 135	Besoin pour la participation sociale Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	
1351	Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	Non concerné

LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE

Accueil / Projet personnalisé / fin de prise en charge

La dimension familiale est essentielle dans l'action du service. La famille est l'interlocuteur privilégié de l'équipe et l'un des principaux acteurs du projet de l'enfant.

L'UEMA favorise et développe des temps d'échanges réguliers et de rencontres avec les parents, tout en respectant leur cheminement par rapport à la situation de handicap.

La protocolisation des démarches d'admission, d'accueil, de suivi, de co-construction et mise en œuvre du projet personnalisé et la fin d'accompagnement, est développée dans le processus « accueil et coordination de parcours - ACP » et précisé dans le livret d'accueil.

Nous présentons dans ce chapitre les prestations de soins, d'autonomie et de participation sociale développées autour des personnes accueillies et en fonction de leurs besoins, décrits précédemment. Ces prestations sont présentées en respectant la nomenclature SERAPHIN-PH.

4 catégories de prestations sont présentes au sein de SERAPHIN-PH.

Le tableau ci-dessous a été rempli avec la participation de l'équipe de l'UEMA, il consigne leurs observations sur les prestations identifiées à destination du public accompagné au 31/12/2022. Ces données sont bien entendu évolutives.

PRESTATIONS EN MATIERE DE SOINS

	Nomenclature Serafin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation de soin et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS FONCTIONNELLES	MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS
21 211	Prestations de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles Soins somatiques et psychiques	
2111	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Sensibilisation à l'hygiène (corporelle, dentaire) Sensibilisation à l'hygiène de vie (sommeil...) Coordination de soins & développement partenarial (endocrino, génétique, emahop', handident, diététicien, ORL, orthopédiste...) Coordination de soins psychiques (pédopsychiatrie, hôpital de jour) Consultation annuelle médecin pédiatre SESSAD/UEMA
2112	Soins techniques et de surveillance infirmières ou déléguées	Etre accompagné au port d'appareillages tels lunettes, cache-œil, appareils auditifs... Habituation aux soins Utilisation grille d'évaluation de la douleur Application d'un protocole médical adapté (asthme,...)
2113	Prestation des psychologues	Evaluations – Bilans divers Psycho-éducation (accompagnement enft et famille/aidants – proposition de programme tel que Au-delà du TSA & formations CRA) Séances d'accompagnement psychologique Accompagnement post-diagnostic Accompagnement PACT
2114	Prestation des pharmaciens et préparateurs en pharmacie	Non concerné
21 212	Prestations de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles Rééducation et réadaptation fonctionnelle	
2121	Prestations des auxiliaires	Evaluations – bilans divers (psychomotricien, orthophoniste)

	Nomenclature Serafin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation de soin et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES	
	médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Séances sport adapté (atelier & séances de motricité) Séances de rééducation (psychomotricité, orthophonie) Guidance parentale sur des objectifs spécifiques en psychomotricité Guidance parentale sur des objectifs spécifiques en orthophonie

PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

	Nomenclature Serafin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation en matière d'autonomie et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE	
22 221	Prestations en matière d'autonomie Prestations en matière d'autonomie	
	Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne	
2211		séance de rééducation (psychomotricité) Apprentissage des gestes de la vie quotidienne (accompagnement individuel et/ou collectif) – habillage, déshabillage etc ... (Guidance et estompage) Accompagnement à la découverte gustative (saveurs, textures) Temps de repas de midi éducatif/thérapeutique (adaptation du menu, des supports pédagogiques, outils de communication...)
	Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui	
2212		Mettre en place une approche positive avec autrui (cf RBPP – TDI p.17) Elaboration/mise en œuvre de supports de communications adaptés et alternatifs (pictogrammes, cahiers de communication, séquençages visuels, tableaux de choix...) au sein de l'école et du domicile Elaboration/mise en œuvre de supports d'aide à la planification au sein de l'école et du domicile Développement des interactions sociales durant tous les moments de la vie quotidienne à l'école (inclusions, ateliers, récréations etc ...) Psycho-éducation (accompagnement enft et famille/aidants) Accompagnement à l'autodétermination Guidance parentale (accompagnement à l'autonomisation de l'enfant – VAD) Etre accompagné pour la compréhension et l'utilisation des outils de communication (parents et enfants) Pairing
2213	Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	

	Nomenclature Serafin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation en matière d'autonomie et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE	
		Accompagnement à l'autodétermination Etre accompagné dans l'apprentissage à faire des choix, à décider selon ses besoins (expl : sieste, bouger,...) et les exprimer Accompagnement éducatif via routine, règles, compréhension des limites Sensibilisation aux dangers (domestiques, routiers) Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de sécurité afin de ne pas se mettre en danger Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en société

PRESTATIONS EN MATIERE DE PARTICIPATION SOCIALE

	Nomenclature Serafin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation en matière de participation sociale et accompagnement au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
23 231	Prestations pour la participation sociale Accompagnement pour exercer ses droits	
2311	Accompagnement à l'expression du projet personnalisé (PP)	Rencontre/échange avec le coordinateur de parcours et la famille (co- construction du PP)
2312	Accompagnement à l'exercice des droits et libertés	Information et sensibilisation aux droits (familles) Accompagnement dans les démarches administratives des services et dispositifs de droit commun (CAF, MDPH, Mairie...) – orientation vers les services sociaux externes
23 232	Prestations pour la participation sociale Accompagnement au logement	
2321	Accompagnement pour vivre dans un logement	Accompagner dans les démarches d'adaptation du logement (famille) Accompagner les familles dans l'aménagement du domicile (élaboration/mise en place d'outils facilitant la vie au domicile, affichage pictogrammes etc ...)
2322	Accompagnement pour accomplir les activités domestiques	Non concerné
23 233	Prestations pour la participation sociale Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux	

	Nomenclature Serafin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation en matière de participation sociale et accompagnement au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
2331	Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	<p>Etre accompagné pour apprendre à travailler en autonomie à l'école et en fonction de ses capacités</p> <p>Etre accompagné pour apprendre à maintenir son attention</p> <p>Accompagnement des enseignants/AESH/ATSEM dans la création/mise en place d'outils permettant des aménagements en milieu scolaire</p> <p>Soutien à l'inclusion scolaire (inclusions « ordinaires » et « inversées »)</p> <p>Accompagnement dans les apprentissages scolaires (adaptation des outils, prêt de matériel adapté...)</p> <p>Participation à l'élaboration et mise en œuvre du projet de scolarisation de l'élève</p> <p>Sensibilisation des équipes éducatives à la pédagogie différenciée et individualisée</p> <p>Coordination avec l'enseignant référent handicap de secteur et autres partenaires scolaires (AESH, ATSEM)</p>
2332	Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	Non concerné
2333	Accompagnement pour mener sa vie professionnelle	Non concerné
2334	Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées	Non concerné
2335	Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Sensibiliser/accompagner/guider dans les questions liées au respect de son corps et du corps de l'autre Accompagner/soutenir les familles-aidants (café parents – programme de formation)
2336	Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	Sensibilisation des familles à leur participation à la vie de l'école (élections parents d'élève et autres événements)
23 234	Prestations pour la participation sociale Accompagnement au logement	
2341	Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage	Accompagnement à domicile et sur tous les lieux de vie de l'enfant
2342	Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Accompagnement des enfants et familles à l'inclusion dans les centres de loisirs, périscolaires du secteur Accompagnements des équipes périscolaire et de loisirs à l'accueil (sensibilisation, création/mise en œuvre d'outils)

	Nomenclature Serafin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation en matière de participation sociale et accompagnement au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
2343	Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Défraiement des frais de transport aux familles (domicile/école Val de Moder)
23 235	Prestations pour la participation sociale Accompagnement en matière de ressources et d'auto-gestion	
2351	Accompagnements pour l'ouverture des droits	Accompagnement dans les démarches et mise en relation avec les dispositifs de droit commun
2352	Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	Non concerné
2353	Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes	Non concerné

PRESTATION DE COORDINATION RENFORCEE POUR LA COHERENCE DU PARCOURS (2.4 & 2.4.1)

En raison de la diversité des besoins des enfants accompagnés, le SESSAD s'entoure d'acteurs du territoire pour y donner une réponse adaptée. Certaines situations complexes nécessitent une prestation de coordination renforcée afin de construire le projet le plus adapté aux besoins de l'enfant et projet de vie des familles/aidants.

Cette coordination s'applique lorsqu'il s'agit de coordonner les actions de plusieurs acteurs (école, ESMS, périscolaire, pédopsychiatrie, rééducateurs...) autour d'un même accompagnement. Cette prestation est essentiellement effectuée par les coordinateurs de parcours.

PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORTS

	Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
31	FONCTIONS GÉRER, MANAGER, COOPÉRER		
31	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer		
311	Gestion des Ressources Humaines		

Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support		Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3111	Pilotage et direction	Fonction de direction et d'encadrement Réunion bimensuelle du CODIR	Direction SESSAD/UEMA Direction Générale
3112	Gestion des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social	Fonction de gestion des ressources humaines Plan de développement de compétences annuel Soutien de la formation des professionnels Entretiens individuels et professionnels Réunion bimensuelle du CSE	Service RH APHVN Direction Générale Direction SESSAD/UEMA
31 312	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable		
3121	Gestion budgétaire, financière et comptable	Gestion budgétaire, comptable et financière, ainsi que les fonctions achats	Comptabilité APHVN
3122	Gestion administrative	Fonctions variées de la gestion administrative de l'établissement	Direction SESSAD/UEMA
31 313	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Information et communication		
3131	Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2	Gestion de la démarche continue de la qualité selon la certification ISE 9001 version 2015 Tableau de bord ANAP Rapport d'activité annuel + rapport d'activité harmonisé (en complément de ceux du SESSAD)	CODIR APHVN Direction SESSAD/UEMA
3132	Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données, GED	dossier de l'utilisateur Schéma directeur informatique Sous-traitance des réseaux, sécurités informatiques et achats matériel informatique Gestion globale du système d'information	DG, RT et DPO
31 314	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Qualité et Sécurité		

Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support		Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3141	Démarche d'amélioration continue de la qualité	Réunion « AME » bimensuelle Démarche qualité selon certification ISO 9001 version 2015 Démarche évaluation externe Audit système annuel Construction d'outils	CODIR APHVN
3142	Analyse des pratiques, espaces ressources et soutien aux personnels	Réunion éducative : prestation permettant l'analyse des situations éducatives, soutenant les professionnels, la réflexion éthique et le soutien aux situations quotidiennes rencontrées dans l'accompagnement des jeunes. Réunion avec tous les professionnels chaque semaine (1h30)	Tous les professionnels SESSAD/UEMA
3143	Supervision	L'équipe UEMA bénéficie d'1 jour de supervision par mois, sur l'année scolaire, par un intervenant spécialisé (prestataire externe)	Prestataire externe
31 315	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Relations avec le territoire		
3151	Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun	Travail en partenariat Ligne de conduite : ne pas se substituer au droit commun mais travailler en lien avec les différents intervenants. Conventions avec les prestataires externes/partenaires	CP Direction SESSAD/UEMA
3152	Appui-ressource et partenariats institutionnels	Formation – sensibilisation - guidance Convention avec les partenaires institutionnels	Direction SESSAD/UEMA et DG Professionnels UEMA
31 316	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Transports liés à gérer, manager, coopérer		
32	FONCTIONS LOGISTIQUES		
32 321	Fonction Logistique Locaux et autres ressources pour accueillir		

Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support		Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3211	Locaux et autres ressources pour héberger	Non concerné	
3212	Locaux et autres ressources pour accueillir le jour	Mise à disposition par la Communauté d'agglomération de Haguenau (propriétaire du groupe scolaire) de deux salles de classe (conformément au cahier des charges) – conventionnement CAH/APHVN	Tous les professionnels SESSAD/UEMA Direction SESSAD/UEMA CAH/direction groupe scolaire
3213	Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	Mise à disposition de la salle de motricité de l'école maternelle et d'un petit bureau pour les séances individuelles	Tous les professionnels SESSAD/UEMA Direction SESSAD/UEMA CAH/direction groupe scolaire
3214	Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer	Mise à disposition de la salle des maîtres, par l'école pour chaque réunion et/ou rdv famille	Tous les professionnels SESSAD/UEMA Direction SESSAD/UEMA
3215	Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	Non Concerné (groupe scolaire propriété de la CAH)	
32 322	Fonction Logistique Fournir des repas		
3221	Fournir des repas	Repas de midi fourni par le RAI (gestionnaire à ce jour du périscolaire du Groupe scolaire) – refacturation aux familles par l'APHVN	Comptabilité APHVN
32 323	Fonction Logistique Entretenir le linge		
3231	Entretenir le linge	Non concerné	
32 324	Fonction Logistique Transports liés au projet individuel		

Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support		Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3241	Transports liés à accueillir (domicile- structure)	Défraiement des familles à hauteur à ce jour de 0.15€ du km (1 A/R maximum par jour d'accueil) Possibilité de transport interne assuré par les éducateurs avec le véhicule de service	Comptabilité APHVN Equipe UEMA
3242	Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	Non concerné à ce jour	
3243	Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	Transport interne	Equipe UEMA
3244	Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge	Non concerné	

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DU DISPOSITIF UEMA

L'UEMA propose des accompagnements individuels et/ou collectifs. Ces derniers sont définis à partir des besoins, compétences de l'enfant et sont déclinés dans son projet personnalisé.

L'accompagnement proposé par l'équipe pluridisciplinaire peut revêtir plusieurs aspects :

- Les interventions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et paramédicales se font principalement à l'école ainsi que dans les lieux de vie habituels de l'enfant.
- Au cours de la dernière année de scolarité de l'enfant en UEMA, le travail avec l'école de rattachement de l'enfant est formalisé et organisé, un accompagnement vers ce nouvel établissement est proposé. Un temps de relai est également envisagé lors de l'arrivée de l'enfant dans son nouvel établissement scolaire.
- Si en cours ou fin de scolarisation en UEMA, une orientation en établissement spécialisé est envisagée, le travail avec la structure d'accueil est formalisé et organisé en amont et un accompagnement vers ce nouvel établissement ou service est proposé.

ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE

Un objectif permanent de l'accompagnement au sein du dispositif UEMA est de mettre en place les conditions d'acquisition et de développement des capacités cognitives et motrices, de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant.

Quelques champs d'intervention :

- Soutien au développement des potentialités cognitives, affectives et corporelles de l'enfant
- Observation et évaluation des besoins de l'enfant, du jeune
- Développement des compétences cognitives
- Eveil et stimulation des fonctions psychomotrices
- Développement de la communication, des interactions et habiletés sociales
- Soutien au développement de la personnalité

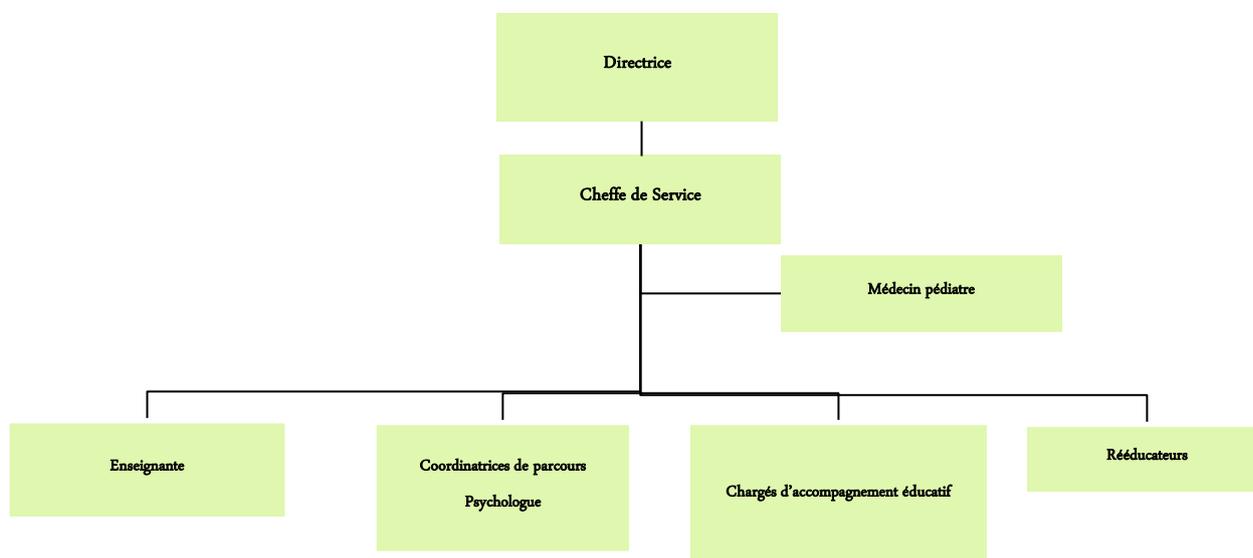
- Suivi médical, coordination et mise en oeuvre des actions de rééducations
- Orientation vers des centres référents et démarches de diagnostiques

- Soutien à l'acquisition de repères par rapport à la vie quotidienne, sociale et culturelle
- Apprentissage de l'autonomie au quotidien dans le cadre de vie de l'enfant, du jeune

- Soutien à l'inclusion scolaire
- Accompagnement et soutien de l'enfant dans le milieu scolaire ordinaire
- Mise en relation vers les services adaptés du droit commun

- Soutien aux familles
- Soutien et échanges avec la famille au sujet de la situation de l'enfant
- Echanges sur les questions éducatives, sur le quotidien et sur les perspectives à court et à long terme
- Eclairage sur le handicap

Organigramme de l'Etablissement



LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

1) L'équipe

- Une Directrice

Elle dirige les équipes de l'IME, du SESSAD, de la plateforme autisme (PFA) et de l'UEMA. Elle est responsable de la mise en œuvre du projet de service et veille à son actualisation régulière dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Elle est le garant de la bientraitance dans le service. Elle valide les admissions et les sorties. Elle anime et coordonne les équipes et veille à la cohérence des actions et des projets concernant l'enfant.

- **Une Cheffe de Service**

Elle anime et coordonne l'équipe de l'UEMA et veille à la cohérence de l'action et des projets concernant les personnes accueillies. Elle est en lien autant que nécessaire avec les familles/aidants. Elle veille à la sécurité des locaux et la bonne gestion opérationnelle du dispositif. Elle participe aux travaux de l'équipe de Direction et est un acteur opérationnel qui assure la bonne gestion interne de l'UEMA et la relation avec l'ensemble des partenaires du territoire. Elle est un interlocuteur privilégié des familles dans le cadre du processus d'accueil et de sortie de l'UEMA.

- **Un Médecin pédiatre**

Il veille à la cohérence de l'action médicale/paramédicale et valide le projet de soin et d'accompagnement de l'enfant. Il reçoit les familles et l'enfant en consultation et évalue le développement global de l'enfant et les besoins en soins. Il a également un rôle d'information des familles et assure un lien avec les partenaires médicaux. Il coordonne les soins sans se substituer au médecin de famille.

- **Des Coordinateurs/trices de Parcours**

Ce professionnel est la personne référente qui suit la partie administrative, oriente vers les partenaires sociaux, centralise les informations et coordonne les suivis avec les partenaires extérieurs et intérieurs. Il est l'interlocuteur privilégié des familles/aidants pour toute demande et/ou question concernant le parcours et projet personnalisé des enfants/adolescents/jeune adulte.

- **Une Enseignante**

Mise à disposition par l'Education Nationale. L'enseignante de l'UEMA est présente durant tous les temps scolaires auprès des élèves, soit 24 heures auxquelles s'ajoutent quelques heures dédiées à la concertation avec l'équipe et aux échanges avec les familles. L'enseignante, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le travail scolaire proposés à leur enfant.

- **Les Chargées d'accompagnement éducatif**

Ils participent à l'élaboration et mise en œuvre du projet personnalisé de l'enfant. Ils proposent une guidance éducative, des activités adaptées sur les différents lieux de vies de l'enfant. Ils sont présents sur tous les temps scolaires pour mise en place des activités individuelles ou collectives, en lien avec l'enseignante, accompagnent les enfants lors des temps d'inclusion dans les autres classes et lors des temps périscolaires, de loisirs. Interviennent à domicile en cas de besoin et demandes des familles.

- **La Psychomotricienne**

Réalise des évaluations, soins et activités de rééducation et de stimulation sensorielle. Elle accompagne le développement de la motricité fine et globale, de la coordination des gestes et mouvements ainsi que du schéma corporel. Il prend en compte les particularités sensorielles en proposant des aménagements. Il propose des séances individuelles et des accompagnements en petit groupe ou au sein de la classe.

- **Une Orthophoniste**

Elle identifie les difficultés de communication, de langage et d'oralité alimentaire. Elle participe à l'élaboration et au suivi du projet en évaluant les possibilités de soutien, en accompagnant les enfants sur des temps individuels, de groupe et/ou de vie quotidienne, en accompagnant les familles et en assurant les liens avec les orthophonistes du secteur libéral en fin d'accompagnement de l'enfant au sein de l'UEMA.

- **La Psychologue**

La psychologue participe aux évaluations fonctionnelles initiales et réalise les réévaluations régulières pour objectiver l'évolution des enfants, aider l'équipe à définir les objectifs d'accompagnement et les adaptations. Il participe à la co-construction des Projets d'accompagnement et accompagne les équipes dans leur mise en œuvre sur le plan technique. Elle assure le lien avec la supervision pour les besoins d'étayage sur les stratégies d'intervention et sur la gestion des comportements-défis. Il coordonne et met en œuvre les actions de guidance parentale et de soutien à la parentalité : accompagnement post-diagnostic, visites à domicile, formation ou programme d'entraînement aux habiletés parentales. Le psychologue a un rôle pivot au sein de l'UEMA. Selon les besoins, elles assurent une fonction ressource auprès des partenaires internes et externes : enseignants, AESH ...

L'ensemble des professionnels de l'APHVN bénéficie de formations tout au long de l'année. Il peut s'agir de formations individuelles et/ou collectives. Les thématiques tiennent compte des souhaits des professionnels et des besoins identifiés par la Direction.
Chaque année l'APHVN publie un plan de formation.

2) Communication et travail collectif

La démarche pluridisciplinaire s'inscrit dans une construction partagée et continue, support du travail en équipe. C'est une base pour la qualité des prestations. Elle se réalise à partir de plusieurs axes qui prennent en compte une pratique collective construite avec le temps.

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets collectifs et individuels sont favorisées par des temps de réunions hebdomadaires.

Le travail s'organise selon un rythme établi sur un calendrier fixe.

- La réunion d'équipe :

Chaque mercredi matin, tous les professionnels se retrouvent pour un temps de réunion commun de 1h30. Réunion placée sous le pilotage de la Cheffe de Service et/ou de la Directrice.

Ces réunions ont pour principaux objectifs :

- la communication des informations relevant de l'organisation de la structure
- le rappel ou l'affirmation de certaines règles de fonctionnement
- la réflexion/coordination de projets et actions
- l'élaboration de pistes de travail/réflexion notamment autour de l'exposé de situation d'un jeune par l'un des professionnels
- le partage et la confrontation de points de vue sur les approches éducatives, pédagogiques, thérapeutiques
- la régulation
- la création et l'entretien d'une dynamique d'équipe

- Les réunions d'évaluation et de projets personnalisés

Le mercredi matin, est consacré à l'élaboration du projet personnalisé des jeunes (selon calendrier). L'ensemble des professionnels intervenant dans l'accompagnement de ces jeunes y sont conviés, ainsi que les familles, l'enseignante référente de secteur et les éventuels partenaires extérieurs (service de protection de l'enfance...).

Le mercredi matin, peut aussi être consacré au bilan intermédiaire (6 mois) du projet personnalisé de l'enfant (selon calendrier). Dans ce cas, il s'agit pour l'équipe de faire un point sur ce qui a été mis en œuvre jusque-là et/ou reste à faire.

A noter que si besoin, afin de mieux accompagner les enfants bénéficiant du dispositif UEMA, ponctuellement les professionnels n'hésitent pas à solliciter pour conseils/avis/bilan d'autres professionnels de l'APHVN. La mutualisation des compétences, rendue possible au sein de l'APHVN, est une réelle plus-value dans l'accompagnement des usagers.

L'ANCRAGE DES ACTIVITES DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE

1) Description du site et Secteur d'intervention

Le dispositif UEMA, situé au sein du Groupe scolaire Pflimlin accueille les enfants durant les périodes scolaires définies par le Ministère de l'Education Nationale. Toutefois, les professionnels poursuivent leur activité et accompagnement, hors temps scolaire et sur une partie des vacances scolaires, selon besoins et demandes des familles.

Le territoire couvert par le service est d'une vingtaine kilomètres autour du Val de Moder, soit 30 minutes de trajet en voiture maximum entre le groupe scolaire du Val de Moder et le domicile de l'enfant.

2) Partenariats

L'UEMA s'inscrit dans le maillage de son territoire. Pour permettre des accompagnements complets et réussis, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire a créé et entretient un réseau important de partenaires dans les différents domaines :

- *social*
- *socio-culturel*
- *scolaire*
- *médical*
- *de l'accompagnement dans son projet de vie*
- *de l'accompagnement lié à la notion de parcours au sein de l'association*



Les professionnels de l'UEMA travaillent activement et étroitement en partenariat avec :

Les établissements, services de l'Education Nationale

Avec les enseignants du groupe scolaire Pierre Pflimlin du Val de Moder dans lequel est implantée l'UEMA.

Avec les enseignants référents du territoire de santé

Avec les établissements scolaires de référence des enfants, notamment lors de leur troisième année de scolarité à l'UEMA, afin de travailler les inclusions dans le but que l'enfant intègre le CP dans l'école de référence à la rentrée suivante.

Avec toute l'équipe éducative du groupe Pierre Pflimlin, durant les ateliers pédagogiques. Ces derniers sont organisés selon le calendrier fixé par l'Education Nationale et permet à tous les professionnels de l'école (ATSEM, AESH, Equipe périscolaire, équipe UEMA, enseignants...) de travailler autour de thèmes prédéfinis selon les besoins recueillis.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)

La CAH est propriétaire des locaux mis à disposition de l'UEMA et gestionnaire du périscolaires du groupe scolaire P.Pflimlin en partenariat avec l'association RAI.

LE SESSAD, L'IME et la Plateforme autisme de l'APH des Vosges du Nord, ainsi que les autres ESMS du territoire lorsqu'une orientation est décidée, le service assure un relais vers les structures médicosociales. Il organise des réunions en amont ou en aval selon qu'il prend ou passe le relais.

Le CAMSP/EPDA de l'APH des Vosges du Nord

Les professionnels de l'UEMA, du CAMSP et EPDA, collaborent en amont et en aval du cursus de l'enfant au sein de l'UEMA.

En amont et en cours de parcours UEMA :

- pour la partie diagnostic et l'évaluation des besoins (familles, territoire) ...
- participation à la commission d'admission (transmission des informations médicales et sociales lors de l'admission de l'enfant / analyses et regards croisés des situations).
- accompagnement éventuel de l'enfant et de la famille pour les démarches d'inscription et pour les premiers temps de rencontre de l'enfant, avant son intégration dans l'UEMA
- les équipes CAMSP et EPDA restent « ressource » au cours de l'accompagnement de l'enfant, pour observations croisées, pour réflexion sur les aménagements utiles, sur les outils utilisables, et pour des réévaluations diagnostique et fonctionnelles complémentaires des évaluations réalisées par l'équipe UEMA.

En aval du parcours UEMA :

- collaboration lors de la préparation à la sortie de l'enfant, en fin de parcours en UEMA.

Les dispositifs médicaux et paramédicaux

Le service peut orienter les parents vers des médecins et des services hospitaliers adaptés, soutien des suivis déjà en cours et travaille en partenariat étroit.

Les partenaires sociaux

Selon les situations, des concertations sont organisées avec les services de la protection de l'enfance pour délimiter les actions de chacun et assurer une cohérence du suivi de l'enfant en lien avec sa famille.

Les partenaires de loisirs

Des accompagnements dans le but de favoriser l'inclusion peuvent être menés par l'équipe de l'UEMA au sein des structures de la culture et des loisirs, Le service peut mettre en place et entretenir des relations partenariales avec les centres périscolaires et socio- culturels des secteurs géographiques des enfants.

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

Est l'un des trois signataires de la convention constitutive de l'Unité d'Enseignement, financeur du dispositif.

Le Centre de Ressources Autisme (CRA) de Strasbourg

Les professionnels de l'APHVN sont régulièrement sollicités par le CRA pour participer aux formations proposées aux aidants ; formations qui profitent aux proches des enfants accueillis en UEMA. En plus d'être « ressource » pour l'UEMA, ce partenariat avec le CRA collabore à la formation des professionnels de l'UEMA, et de l'établissement scolaire.

La MDPH

Ce partenariat existe depuis plusieurs années au sein de l'APHVN. Les contacts sont réguliers, par téléphone, mail et en présentiel lors de réunions diverses.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention qui fondent l'organisation du dispositif UEMA sont **le respect de la singularité de chaque enfant et l'adaptation de son accompagnement dans une démarche bienveillante.**

Lors de nos réunions de service, échanges, nous nous réinterrogeons de façon continue pour permettre un accompagnement personnalisé, de qualité, au plus près des attentes des familles et des besoins de chaque enfant.

Pour ce faire, nous nous repons sur **les principes suivants** :

- Nous accordons lors de nos réunions de service hebdomadaire une place importante à l'échange pluriprofessionnel au sujet des situations des enfants
- Une valeur forte est donnée au projet personnalisé de l'enfant et à sa co-construction avec la famille. Il est notre guide de travail.
- L'action du dispositif est adaptée au cheminement des parents quant à la prise de conscience des compétences et des difficultés de leur enfant. Cette action vise à faire avancer cette réflexion.
- Les professionnels s'inscrivent dans une démarche de formation continue et d'adaptation perpétuelle de leurs actions aux particularités des situations familiales (approche systémique, ouverture culturelle, sociale...)
- L'intervention à domicile se fait dans le plus grand respect de la temporalité de la famille, en respectant les conditions données par la famille ainsi que son accord.

LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT

Axe 1 : Soutenir l'inclusion scolaire et sociale des enfants accompagnés

Action 1 : Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires

Action 2 : Développer le partenariat avec les dispositifs de droit commun (loisirs, périscolaire, participation sociale)

Action 3 : Développer la mission « ressource » des professionnels de l'ESMS

Axe 2 : Soutenir l'accès aux soins des enfants accompagnés

Action 1 : faciliter l'accès aux soins

Action 2 : Développer le partenariat avec les acteurs/dispositifs de soin du territoire

AXE 1 : Soutenir l'inclusion scolaire et sociale des enfants accompagnés

ACTION 1

Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires

Objectifs

- soutenir l'inclusion dans l'établissement d'accueil et de référence.
- Donner une réponse de proximité aux apprentissages / parcours de l'enfant.

Moyens :

- Rencontre des équipes pédagogiques du territoire.
- Développer les projets communs et inclusifs.
- Acter le partenariat via la signature de conventions (pour les interventions « relai » de l'équipe UEMA auprès de l'enfant dans son école de référence).

Personne Référente	Equipes éducative, pédagogiques, thérapeutique, rééducateur et coordinateur de parcours.
Date	2027
Indicateurs	Nombre de conventions signées avec l'éducation nationale Nombre de projets communs/inclusifs réalisés Nombre d'actes (échanges, rencontres, interventions) pour la construction et mise en œuvre de l'inclusion
Processus	PR EDUC

AXE 1 : Soutenir l'inclusion scolaire et sociale des enfants accompagnés

ACTION 2	Développer le partenariat avec les dispositifs de droit commun (loisirs, périscolaire, participation sociale)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire valoir le droit d'accès aux dispositifs d'accueil du droit commun. - Ne pas se substituer aux ressources existantes - Soutenir l'inclusion des enfants accompagnés dans les dispositifs de droit commun (périscolaires, centres de loisirs avec et sans hébergement, club sportifs et culturels...) - Donner une réponse de proximité répondant aux attentes des familles. - Répondre aux besoins de répit des familles/aidants.
Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres régulières des acteurs du territoire, travail en partenariat - Se rapprocher du droit commun pour les pratiques sportives, artistiques ou le besoin de répit exprimé par les familles. - Soutien des inclusions mises en œuvre, par l'équipe éducative. - Acter le partenariat via la signature de conventions
Personne Référente	Equipes éducatives, thérapeutiques et coordinateurs de parcours.
Date	2027
Indicateurs	Nombre de conventions signées avec les partenaires Nombre d'actes (échanges, rencontres, interventions) pour la construction et mise en œuvre de l'inclusion Nombre d'enfants accompagnés bénéficiant de temps d'accueil périscolaire, de loisirs...
Processus	PR EDUC – PR SOC

AXE 1 : Soutenir l'inclusion scolaire et sociale des enfants accompagnés

ACTION 3

Développer la mission « ressource » des professionnels de l'ESMS

Objectifs

- Soutien de la scolarité en milieu ordinaire (tant sur le plan qualitatif que quantitatif)
- Partage de connaissances/compétences entre les professionnels du médico-social et les professionnels du milieu ordinaire.
- Individualiser et personnaliser les accompagnements.
- Soutien aux familles et aidants.

Moyens :

- Ateliers de sensibilisation au handicap des équipes pédagogiques et éducatives.
- Rencontres et échanges avec les familles, aidants, fratries.
- Formations et informations aux familles/aidants

Personne Référente

Equipes éducative, thérapeutique, rééducateur et coordinateur de parcours.

Date

2027

Indicateurs

Nombre de formations proposées (partenaires, familles/ aidants)
Nombre d'ateliers proposés (partenaires, familles/ aidants)

Processus

PR EDUC – PR SOC – PR SOI

AXE 1 : Soutenir l'inclusion scolaire et sociale des enfants accompagnés

ACTION 4

Préparer/accompagner « l'après UEMA »

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la fluidité du parcours de l'enfant - Eviter toute rupture de parcours - Individualiser et personnaliser les accompagnements
Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration et mise en œuvre d'une procédure de sortie du dispositif UEMA - accompagnement de l'enfant par l'équipe de l'UEMA dans la transition et l'intégration de sa nouvelle classe. - Rencontres et échanges avec l'équipes éducative de l'établissement d'accueil (relai – partage d'outils et connaissances)
Personne Référente	Equipes éducative, thérapeutique, rééducateur et coordinateur de parcours.
Date	2027
Indicateurs	<p>Nombre d'intervention dans les établissements d'accueil</p> <p>Intégration positive de l'enfant dans son nouveau lieu d'accueil</p> <p>Une fois le relai passé (Dispositif/Ecole) et le retrait de l'équipe du dispositif – pas de rupture de parcours observée</p>
Processus	PR EDUC – PR SOC – PR SOI

AXE 2 : Soutenir l'accès aux soins des enfants accompagnés

ACTION 1

Faciliter l'accès aux soins

Objectifs	- répondre de manière adaptée aux besoins de soin des enfants accompagnés
Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> - habitude aux soins proposée dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant - coordination des soins assurée par le Médecin pédiatre de l'UEMA
Personne Référente	<p>Médecin pédiatre de l'UEMA</p> <p>Equipes éducative, thérapeutique, rééducateur et coordinateur de parcours.</p>
Date	2027
Indicateurs	<p>Objectifs figurant dans le Projet personnalisé de l'enfant si besoin</p> <p>Nombre d'actes de coordination de soin réalisés</p> <p>Retours positifs quant à la bonne réalisation d'examen de santé suite habitude aux soins</p>
Processus	PR SOI

AXE 2 : Soutenir l'accès aux soins des enfants accompagnés

ACTION 2

Développer le partenariat avec les acteurs/dispositifs de soin du territoire

Objectifs

- Apporter une réponse de proximité aux familles/aidants
- faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun du soin
- éviter la rupture de parcours de l'enfant

Moyens :

- Rencontres régulières des acteurs du territoire, travail en partenariat
- Proposer un projet innovant à l'ARS, concernant la création d'un poste de soignant mutualisé entre l'IME/SESSAD et la pédopsychiatrie

Personne Référente

Médecin pédiatre de l'UEMA/IME & neuropédiatre du SESSAD
Equipes éducative, thérapeutique, rééducateur et coordinateur de parcours.

Date

2027

Indicateurs

Nombre de conventions signées avec les partenaires
Poste de soignant crée (Pédopsychiatrie/ESMS)

Processus

PR SOI